



AVIS DE PROMULGATION
Règlements RC-2016 A et RC-2016

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 8 août 2016, les règlements suivants :

- ↳ **Règlement RC-2016 A** *Règlement complémentaire au Règlement uniformisé RMU-2016 concernant les animaux*
- ↳ **Règlement RC-2016 B** *Règlement complémentaire au Règlement uniformisé RMU-2016 concernant les nuisances, paix et bon ordre*

Ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 9 août 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA